

CPE VANIER - CODE DE VIE

Pandémie COVID 19 Entente parentale

Veuillez prendre le temps de lire ce Code de Vie – Entent parentale pandémie Covid 19.

Cette entente comprend les nouvelles procédures pour amener votre enfant au CPE Vanier. Ces nouvelles procédures sont nécessaires alors que nous réouvrons notre CPE pendant la pandémie de Covide 19 et nous aide à nous assurer que nous prenons des précautions pour offrir un environnement sécuritaire aux membres du personnel et aux enfants qui fréquentent notre CPE.

L'ACCORD:						
Je,		parent	de	mon	enfant,	
	(nom complet du parent)					(nom complet de l'enfant)

Conviennent, reconnais, comprends que:

- 1. Durant la pandémie, JE N'AURAI PAS accès au CPE Vanier au-delà de la zone de débarquement et d'embarquement prévue à cet effet. Je comprends que cette procédure est mise en place pour assurer l'entière sécurité des enfants et adultes présents à la garderie afin de limiter le risque d'exposition de tous
- 2. Le processus de débarquement le matin peut entraîner de plus long délais suite aux changements effectués.
- 3. La personne qui dépose et reprend l'enfant est la même personne dans la mesure du possible; toute personne est responsable de se soumettre au protocole.
- 4. Afin d'entrer dans le CPE Vanier, mon enfant ne doit pas présenter de symptômes de la COVID-19. Si durant la journée l'un des symptômes apparaît, mon enfant sera séparé des autres. Je suis tenu de venir le chercher et j'acquiesce de le faire dans les 30 minutes après en avoir été informé. Les symptômes peuvent inclure : Fièvre 38° C / 100° F, toux sèche, difficultés respiratoires, frissons, perte de goût ou d'odorat, maux de gorge, douleurs musculaires. Je comprends que plusieurs de ces symptômes peuvent aussi être liés à d'autre virus, je consens à me comporter comme si mon enfant avait contracté la COVID-19. Les symptômes apparaissent généralement 2-7 jours après avoir été infecté.
- 5. Si mon enfant est malade, il DOIT n'avoir eu aucun symptôme, et ce sans prise de médicaments, pendant 48 heures consécutives avant de réintégrer le CPE.
- 6. Si mon enfant retourne au CPE et qu'il continue de tousser occasionnellement ou présente des symptômes légers, il sera placé en quarantaine dans le bureau, loin de ses pairs et des éducatrices.
- 7. Que la température de mon enfant sera prise avant d'entrer dans le CPE et quelques fois à travers la journée au CPE.
- 8. Mon enfant devra laver ses mains plusieurs fois dans la journée. J'aiderai à faciliter cette procédure en lui faisant pratiquer régulièrement à la maison.
- 9. J'accepte de suivre les directives du gouvernement à l'extérieur de la garderie quant aux mesures sociales à prendre (distanciation sociale, etc.) et de contrôler aussi celles de mon enfant dans la communauté du mieux que je peux. Si je suis dans l'obligation de ne pas suivre les mesures de distanciation sociale pour des raisons d'urgence, j'avertirai le CPE avant ma prochaine venue.



Signature du parent : Signature du parent :

Représentant CPE :

CPE VANIER - CODE DE VIE

- 10. Mon enfant et moi-même NE NOUS regrouperons PAS inutilement avec des gens hors de notre ménage sauf pour des raisons médicales. Je serai seulement en contact avec ma famille immédiate et mes collègues. Nous pratiquerons tous la distanciation sociale et nous minimiserons notre exposition dans la mesure du possible.
- 11. J'avertirai immédiatement l'administration du CPE Vanier si je découvre que quelqu'un avec qui mon enfant ou moi avons été en contact présente des symptômes du virus.
- 12. J'avertirai immédiatement l'administration du CPE Vanier si quiconque à mon travail est présumé positif, est en quarantaine ou est testé positif au virus, peu importe que j'aie eu ou non des contacts directs avec cette personne.
- 13. Je comprends que au CPE, mon enfant sera en contact avec des enfants et des adultes qui sont aussi à risque. Je comprends que le contenu de ce protocole et toutes les restrictions et directives NE garantissent PAS la santé de mon enfant.
- 14. Je comprends que je joue un rôle crucial à réduire les risques de contact et à assurer la sécurité de mon enfant et de toutes les autres personnes entrant dans le CPE.
- 15. Je m'engage à ne pas socialiser avec d'autres parents dans les lieux extérieurs du CPE (aire de jeux/stationnement).
- 16. J'aiderai mon enfant à la maison à se pratiquer à éternuer ou à tousser de la bonne façon (dans leur coude) et je l'aiderai à comprendre ce que signifie de rester loin des autres.

17. Je m'engage à ne pas tenir la garderie ou l'un de ses employés responsables si mon enfant ou moi-même

devenions malade.	
18. Mon enfant	à la condition médicale préexistante,
mais je suis prêt à le retourner	au CPE.
Je,	certifie avoir lu, comprendre et accepter de me
conformer aux conditions ici présentes	. Je reconnais que le non-respect de me conformer au protocole ou tout
autre protocole décrit par le CPE Vanie	er entraînera des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'expulsion
de mon enfant.	
Nom de l'enfant :	Date de naissance :
Nom de l'enfant :	Date de naissance :

Veuillez prendre note que ce protocole est sujet à changement sans avertissement, basé sur les décisions du gouvernement, ministères et le conseil d'administration.

Date:

Date:

CPE VANIER - CODE DE VIE

FOIRE AUX QUESTIONS

- Que devrais-je faire si mon enfant a une condition de santé préexistante?
 Les parents ne sont pas obligés de retourner leur enfant au CPE. Quoi qu'il en soit, le retour à la garderie n'est pas recommandé avant septembre 2020 pour les enfants vulnérables pour des raisons de santé (maladies chroniques, immunodéficience grave, etc.).
- Que devrais-je faire si je suis un parent et que j'ai une condition de santé vulnérable? Les parents ne sont pas obligés de retourner leur enfant à la garderie. Quoi qu'il en soit et par mesure préventive, il est recommandé qu'un enfant dont un parent souffre d'une condition de santé vulnérable (maladies chroniques, immunodéficience grave, grossesse ou personne âgée de 60 ans et plus) soit gardé à la maison jusqu'à la prochaine session.
- Quelles mesures seront mises en place si un cas se déclare au CPE?
 Dès qu'un cas est confirmé positif, les autorités de la santé publique et le Ministère de la Famille seront consultés pour faire un bilan de la situation et émettre les instructions appropriées.
- Quelles mesures sont prévues si un enfant ou un employé présente des symptômes?

 Ils seront immédiatement renvoyés à la maison et devront obligatoirement se placer en quarantaine pour une période de quatorze (14) jours consécutifs. Ils ne seront pas autorisés à revenir sans l'autorisation de leur médecin et pourront même être invités à se soumettre à un test de détection de la COVID-19.
- Est-ce que le CPE peut refuser un enfant?

 Oui, le CPE peut refuser : Un enfant qui présente des symptômes ou qui devrait être en isolement selon les recommandations de la santé publique.
- Est-ce que des mesures d'hygiènes et sanitaires seront prises pour assurer la santé et la sécurité de tous?
 - Des directives strictes provenant du gouvernement seront implémentées et incluent un nettoyage hebdomadaire par nébulisation (compagnie de nettoyage), la désinfection quotidienne des surfaces couramment utilisées, des jouets, des équipements, etc. Toutes les tâches croisées dès que quelque chose a été touché : les jouets, les barrières, les tables, les chaises, les poignées de porte, etc. Lavage des mains des enfants et du personnel de façon régulière. Le personnel portera des masques et des équipements de protection.
- Si je choisis de ne pas retourner au CPE maintenant, est-ce que je perdrai ma place?
 Non, toutes les places sont garanties jusqu'en septembre.